



**Artrade.App**

## **Conditions générales de vente de Jetons ATR - Offre au public de jetons ATR**

Date de dernière révision : 8 décembre 2021

Les présentes Conditions générales de vente de Jetons ATR (les « **Conditions générales** ») constituent les termes et conditions selon lesquels Artrade.App, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 902 799 212 et dont le siège social est sis 542 Chemin de Fontcuberte, 13770 Venelles, France (le « **Vendeur** »), vendra les Jetons ATR qui seront émis puis Vous (l'« **Acquéreur** ») seront transférés.

Le directeur de la publication est M. Paul Weibel.

Veillez lire attentivement les présentes Conditions Générales avant d'acheter des Jetons ATR. Celles-ci définissent et expliquent Vos droits et obligations, notamment en matière de renoncations aux droits et de limitation des responsabilités. En utilisant les Services (tels que définis ci-dessous) qui seront proposés par le Site web (tel que défini ci-dessous), et la future application mobile associée, Vous reconnaissez avoir lu le présent document et accepter d'être lié par ce dernier.

En achetant des Jetons ATR avant le lancement du projet décrit dans le Livre blanc (*whitepaper*), vous serez automatiquement lié par les présentes Conditions générales, auxquelles est soumis l'achat des Jetons ATR, sous réserve des éventuelles conditions particulières en vigueur qui y sont énoncées.

**Nous vous recommandons vivement de ne pas acheter de Jetons ATR si vous n'êtes pas un expert en crypto-actifs et en technologie blockchain. Même si vous possédez des connaissances dans cette technologie, vous devriez consulter votre avocat, votre comptable et d'autres professionnels si nécessaire. Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable des pertes que vous êtes susceptible de subir à la suite de l'achat desdits Jetons ATR.**

**En achetant des Jetons ATR, en utilisant le Site web ou en y accédant de toute autre façon, en créant ou en enregistrant un compte, en téléchargeant du contenu ou d'autres informations, vous êtes réputé reconnaître le faire de votre plein gré et en totale connaissance des présentes Conditions générales, après avoir obtenu au préalable un avis juridique quant à la pleine applicabilité des présentes Conditions générales. Votre participation sera considérée comme un engagement de votre part à satisfaire à ladite exigence et votre consentement exprès et non équivoque à être lié par les présentes Conditions Générales.**

Ce n'est qu'à l'issue de la Vente de jetons et une fois le projet décrit dans le Livre blanc mis en œuvre, que l'Acquéreur desdits Jetons ATR aura accès aux Services.

## CONTEXTE

Veillez vous rendre sur le Site web et lire le Livre blanc (tel que défini ci-dessous) par vous-même. Le Site web et le Livre blanc fournissent une description non contractuelle de la plateforme en cours de développement et des Services qui seront proposés par le Vendeur.

## DÉFINITIONS

**Administrateur** – Le Générateur de jetons et/ou tout prestataire de services tiers engagé par le Générateur de jetons dans le cadre de la Vente de jetons.

**Accord** - le présent Accord exclusivement et aucun autre.

**Plateforme Artrade** - la plateforme permettant l'utilisation des Jetons ATR achetés et permettant aux détenteurs des Jetons ATR d'utiliser les Services fournis.

**Jeton ATR** - actif numérique décentralisé pair-à-pair BEP20 pour l'utilisation des services décrits dans le Livre blanc, construit sur la Binance Smart Chain et émis par le Générateur de jetons, permettant d'accéder à des avantages et des réductions sur les Services proposés par la Plateforme Artrade.

Le Jeton ATR est considéré comme un actif numérique en vertu du droit français et plus précisément conformément à l'article L. 552-2 du Code monétaire et financier.

**LBA** - Lutte contre le blanchiment d'argent.

**Bénéficiaire effectif** - personne physique qui possède ou contrôle en dernier ressort l'Acquéreur et/ou la personne physique pour le compte de laquelle une transaction ou une activité est menée.

**Blockchain** - la technologie blockchain sous-jacente sur laquelle le Jeton ATR est émis. Sauf décision contraire du Vendeur, les Jetons ATR seront conformes à la norme BEP20. Par extension, ledit terme fait également référence à chaque technologie blockchain que l'Acquéreur ou le Vendeur sont susceptibles d'utiliser.

**Acquéreur** - l'acheteur des Jetons ATR, « Acheteur », « acheteur », « vous », « Vous », « votre » ou « vous-même ».

**Personne non autorisée** - personne qui n'est pas autorisée à acheter des Jetons ATR dans le cadre du présent Accord en vertu de la Clause 11.

**Acquéreur enregistré** - tout Acquéreur ayant acheté des Jetons ATR dont l'achat a été enregistré par le Vendeur, et « Vous », « Votre » ou « Vos » dans les présentes Conditions générales.

**Argumentaire de vente** - la description non contractuelle du projet et de l'écosystème du Jeton ATR, communiquée à l'Acquéreur via le site web du Générateur de jetons, par exemple. L'Argumentaire de vente est susceptible d'être modifié et changé à tout moment et est incorporé dans les présentes à titre informatif uniquement.

**Annexe** - toute Annexe à laquelle il est fait référence ou qui est jointe au présent Accord et qui en fait partie intégrante.

**Vendeur** - Artrade.App, et « Nous », « Notre » ou « Nos » dans les présentes Conditions générales.

**Services** - désigne les services qui seront fournis par le Vendeur et/ou ses sociétés affiliées, tels que décrits de façon non contractuelle sur le Site web et dans le Livre blanc (tels que modifiés ou changés à tout moment).

**Conditions générales** - les termes et conditions contenus dans le présent Accord.

**La présente juridiction** - désigne la France.

**Générateur de jetons** - désigne le Vendeur.

**Vente privée de jetons** - Période pendant laquelle des Jetons ATR étaient disponibles à la vente avec un bonus.

**Période du premier round de vente de jetons** - Période déterminée à l'entière discrétion du Générateur de jetons pendant laquelle 150 000 000 Jetons ATR sont disponibles à la vente avec une remise de 50 % par rapport à la Période du troisième round de vente de jetons.

**Période du deuxième round de vente de jetons** - Période déterminée à l'entière discrétion du Générateur de jetons pendant laquelle 300 000 000 Jetons ATR sont disponibles à la vente avec une remise de 25 % par rapport à la Période du troisième round de vente de jetons.

**Période du troisième round de vente de jetons** - Période déterminée à l'entière discrétion du Générateur de jetons pendant laquelle 450 000 000 Jetons ATR sont disponibles à la vente avec une remise de 0 %.

**Période de vente de jetons** - désigne la Vente privée de jetons, la Période du premier round de vente de jetons, la Période du deuxième round de vente de jetons et la Période du troisième round de vente de jetons.

**Vente de jetons** - désigne la présente vente de Jetons ATR.

**Site web** - désigne le Site web de vente de Jetons ATR à l'adresse [artrade.app](http://artrade.app).

**Livre blanc** - la description (non contractuelle) du projet et de l'écosystème du Jeton ATR, disponible à l'adresse suivante <https://artrade.app/Artrade-whitepaper-fr.pdf>. Le Livre blanc peut être modifié et changé à tout moment et est incorporé par la présente à titre de référence uniquement. Le Livre blanc décrit, à titre indicatif uniquement, le projet, les spécificités de la vente des Jetons ATR, les détails de la Vente de jetons, les partenaires techniques et les technologies de sécurité utilisées, ainsi que les spécificités du Jeton ATR et de son émission (par exemple, période de blocage des jetons (*cliff*) et d'acquisition (*vesting*)).

## **PRÉAMBULE**

CONSIDÉRANT que le Vendeur (et/ou ses sociétés affiliées) a développé (et/ou ont développé) et développe (et/ou développe) actuellement la Plateforme Artrade.

CONSIDÉRANT que les Jetons ATR ne sont pas des instruments financiers et que, par conséquent, le présent Accord ne saurait être considéré comme, ou représenter, une quelconque offre d'achat et/ou la vente d'un quelconque titre financier ou instrument financier ou d'une quelconque option d'investissement.

CONSIDÉRANT que le Vendeur émettra des Jetons ATR ayant une utilité sur la Plateforme Artrade.

CONSIDÉRANT que l'Acquéreur souhaite acheter les Jetons ATR et qu'il reconnaît se conformer aux Conditions générales.

EN CONSÉQUENCE, compte tenu des engagements et des accords mutuels contenus dans les présentes, le Vendeur et l'Acquéreur conviennent de ce qui suit :

## **INTERPRÉTATION**

Sauf interprétation contraire imposée par le contexte du présent Accord :

- les mots d'un genre incluent tous les autres genres ;
- les mots au singulier ou au pluriel incluent également le pluriel ou le singulier, respectivement ;
- les formules « des présentes », « par les présentes », « aux présentes » et les dérivés de mots similaires font référence au présent document dans son intégralité ;
- le mot « notamment » signifie « notamment mais non exclusivement ».

Les Conditions générales concernent uniquement la vente et l'achat des Jetons ATR. Toute utilisation future éventuelle des Jetons ATR est liée aux Services fournis par le Vendeur et ses sociétés affiliées sur la Plateforme qui seront régis par d'autres conditions générales applicables. Lesdits Services seront mis à disposition à l'entière discrétion du Vendeur et de ses sociétés affiliées sur le Site web et/ou l'application mobile associée.

## **1. SERVICES**

**1.1.** L'Acquéreur reconnaît que les Jetons ATR seront utilisés comme moyen de paiement numérique des biens/services/NFT sur la Plateforme Artrade et comme des jetons de gouvernance, permettant à leurs détenteurs de participer à certaines décisions concernant le projet, tel que déterminé à tout moment par l'Acquéreur.

**1.2.** L'Acquéreur reconnaît que le Jeton ATR n'est assorti d'aucun droit, ni explicite ni implicite, autre que l'utilisation envisagée du Jeton ATR pour payer des biens/services/NFT sur la Plateforme Artrade et pour participer à certaines décisions communautaires concernant le projet, tel que déterminé à tout moment par l'Acquéreur.

**1.3.** En achetant des Jetons ATR, l'Acquéreur reconnaît qu'il n'aura aucun droit sur les parts, titres, actions, biens ou assimilés, ni aucun droit futur de les recevoir, ni aucun droit de propriété intellectuelle sur le Vendeur et ses sociétés affiliées.

**1.4.** Grâce au Jeton ATR, Vous pouvez avoir accès aux Services à un prix réduit.

## **2. LES JETONS ATR**

Les Jetons ATR ne sont pas destinés à constituer une quelconque forme de :

- Titre, actions ou obligations ;
- marchandise ;
- instrument financier ; ou
- investissement.

Les Acheteurs ne doivent en aucun cas s'attendre à disposer d'un quelconque pouvoir d'influence sur le Vendeur, et n'auront notamment aucun droit de gouvernance sur le Vendeur, ni aucun accès aux assemblées générales de ses actionnaires, ni aucun droit sur les bénéficiaires ou d'autres intérêts, tels que des dividendes.

L'Acheteur reconnaît que l'utilisation du produit de la Vente de jetons est indiqué à titre informatif uniquement dans le Livre blanc mais que le Vendeur demeurera libre de l'utiliser à son entière discrétion.

Rien dans les présentes Conditions générales relatives aux jetons ne saurait être considéré comme constituant un prospectus de quelque type que ce soit ou un appel à investissement de quelque nature que ce soit. Les présentes Conditions générales relatives aux jetons ne constituent pas une offre d'achat ou de vente de titres dans une quelconque juridiction.

L'Acheteur déclare ne pas avoir été sollicité et/ou démarché par le Vendeur sous quelque forme que ce soit et avoir contacté directement le Vendeur pour acheter des Jetons ATR.

### **3. DÉVELOPPEMENT**

**3.1.** En achetant les Jetons ATR, l'Acquéreur reconnaît comprendre parfaitement que les Services sont encore en phase de développement et ne sont pas encore disponibles.

**3.2.** L'Acquéreur reconnaît comprendre parfaitement que les Services fournis pour l'utilisation des Jetons ATR ne font pas partie du présent Accord et sont encore en phase de développement.

**3.3.** L'Acquéreur reconnaît que le développement des applications et logiciels pour l'utilisation du Site web et de l'application mobile associée peut donner lieu à des modifications des Services fournis en échange des Jetons ATR.

### **4. OFFRE ET VENTE**

**4.1.** Le Vendeur propose à la vente à l'Acquéreur des Jetons ATR conformément aux Conditions générales.

**4.2.** L'Acquéreur accepte d'acheter les Jetons ATR mis en vente par le Vendeur conformément aux Conditions générales.

**4.3.** L'Acquéreur transférera au Vendeur le montant convenu pour le nombre de Jetons achetés, pendant la Période de vente de jetons.

**4.3.1.** Le Vendeur enregistrera l'achat des Jetons ATR, le nombre de Jetons ATR achetés et les coordonnées complètes de l'Acquéreur, pendant ladite Période de vente de jetons.

**4.3.2.** Le Vendeur enverra aux Acquéreurs enregistrés des mises à jour et des informations concernant le développement et le lancement de la Plateforme et des Services tels que décrits dans le présent Accord.

**4.4.** Le nombre de Jetons ATR disponibles relève exclusivement de la compétence du Générateur de jetons.

**4.5.** La Période de vente de jetons peut être modifiée à l'entière discrétion du Vendeur.

**4.6.** Le Vendeur peut mettre fin à tout moment à la Période de vente de jetons, de façon anticipée, pour quelque motif que ce soit, à son entière discrétion.

### **5. PRIX DE L'OFFRE**

**5.1.** Sauf accord contraire avec le Vendeur, le prix nominal par Jeton ATR est de 0,05 \$. Un bonus peut être applicable pendant la Vente privée de jetons, la Période du premier round de vente et la Période du deuxième round de vente. Le prix du Jeton ATR peut être modifié à l'entière discrétion du Vendeur.

**5.2.** Le Vendeur ne garantit pas que le prix restera fixe ; ce dernier peut évoluer à tout moment.

**5.3.** Les Acquéreurs peuvent payer dans tout(e) monnaie, cryptomonnaie ou actif numérique autorisé en vertu des présentes Conditions générales. Le taux de change sera déterminé à tout moment, en fonction du prix en cours communiqué par le Vendeur sur le Site web.

**5.4.** Pour éviter toute ambiguïté, le prix d'achat s'entend par Jeton ATR, multiplié par le nombre de Jetons ATR achetés.

**5.5.** Dans certains cas, des frais d'administration non substantiels seront susceptibles d'être facturés à l'Acheteur.

## **6. PROCÉDURE D'ACHAT ET REMISE DES JETONS**

**6.1.** Le Vendeur se réserve le droit d'amender et de modifier à tout moment la présente procédure de Vente de jetons et les présentes Condition générales.

**6.2.** L'Acquéreur devra manifester son souhait d'acheter des Jetons ATR. Pour ce faire, l'Acquéreur devra ouvrir un compte sur le Site web.

**6.3.** Certaines informations seront obligatoirement collectées par notre prestataire de services de vérification d'identité KYC. Plus précisément, nous vérifierons l'âge, le nom et l'adresse de résidence, ainsi que certaines autres informations (que Nous appelons les informations KYC, informations dont la collecte est exigée par le droit applicable, cf. notre Politique de confidentialité (<https://artrade.app/pdc-fr.pdf>) pour plus de précisions).

**6.4.** Des instructions et des procédures complètes concernant l'achat et le paiement des Jetons ATR seront fournies par le Vendeur lors de l'enregistrement et de l'ouverture d'un compte.

**6.5.** Moyens de paiement autorisés :

- Stablecoin : USDT et BUSD
- Crypto-actifs : ETH et BNB
- Monnaie FIAT : Euro

**6.6.** Le paiement ne sera pas réputé reçu tant que l'intégralité du prix d'achat, quelle que soit la monnaie ou l'actif numérique, n'aura pas été versé en intégralité. Tous les frais de change sont à la charge exclusive de l'Acquéreur et aucune déduction ne doit être appliquée sur le prix d'achat.

**6.7.** Le non-respect des instructions et procédures fournies par le Vendeur ou le paiement par tout moyen autre que ceux autorisés ne sont pas acceptés par le Vendeur.

**6.8.** L'Acquéreur reconnaît qu'à l'issue de l'achat de Jetons ATR, dans la mesure où la loi le permet, aucun(e) remboursement et/ou annulation n'est autorisé, sauf accord écrit du Vendeur.

L'Acquéreur renonce expressément à son droit de rétractation conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation français. Toutefois, le Vendeur peut, à son entière discrétion, examiner au cas par cas toute demande afin de satisfaire les Acquéreurs.

**6.9.** L'Acquéreur reconnaît qu'il acceptera la quantité de Jetons ATR allouée par le Vendeur si la quantité de Jetons ATR demandée n'est pas disponible.

**6.10.** En cas de non-réalisation ou d'échec de l'achat de Jetons ATR pour des raisons purement techniques, le Vendeur accepte de restituer à l'Acquéreur tout montant versé, déduction faite de tous frais de transaction raisonnables (par exemple, les frais de transaction bancaire), à la source exclusivement. La présente clause s'applique dans la mesure où la transaction n'est pas réalisée par la suite.

**6.11.** Le Vendeur se réserve le droit de refuser une demande de Jeton(s) ATR pour quelque motif que ce soit, notamment mais non exclusivement pour les raisons suivantes :

- dans le cas où l'Acquéreur n'aurait pas renseigné l'une des informations requises dans la demande ;
- dans le cas où l'identité de l'Acquéreur ne pourrait être vérifiée, à l'entière satisfaction du Vendeur ;
- dans le cas où des changements réglementaires deviendraient défavorables à l'émission des Jetons ATR et/ou à la poursuite des Services ;
- dans le cas où les informations fournies par l'Acquéreur dans la demande seraient inexactes ou fausses, ou dans le cas où le prestataire de services KYC du Vendeur rejeterait la demande pour une raison quelconque ; ou
- dans le cas où l'Acquéreur constituerait une Personne non autorisée.

**6.12.** Le Vendeur peut déterminer, à son entière discrétion, la nécessité d'obtenir certaines informations sur l'Acquéreur afin de se conformer aux lois ou réglementations applicables dans le cadre de la vente de Jetons ATR à l'Acquéreur. L'Acquéreur accepte de fournir au Vendeur lesdites informations dans les plus brefs délais sur demande. L'Acquéreur reconnaît que le Vendeur peut refuser de lui vendre des Jetons ATR jusqu'à ce qu'il lui ait fourni lesdites informations requises et que l'achat ait été déclaré possible.

**6.13.** Une fois l'achat des Jetons ATR effectué conformément aux présentes Conditions générales, le Vendeur remettra les Jetons ATR achetés à l'Acquéreur dans le portefeuille ATR de son compte utilisateur à l'issue de la Période du troisième round de vente de jetons, conformément au calendrier de libération suivant :



Tokenomics et distribution des jetons ATR				
contributeurs	%	cliff	vesting	détails*
1 <sup>er</sup> round ICO	50 %	2 mois	6 mois	15 % à la fin de l'ICO > 2 mois de blocage > 15 % tous les mois
2 <sup>es</sup> round ICO		1 mois	4 mois	20 % à la fin de l'ICO > 1 mois de blocage > 20 % tous les mois
3 <sup>es</sup> round ICO		/	/	Les jetons sont débloqués à la fin de la période de l'ICO
réserve	22 %	6 mois	18 mois	La réserve sera utilisée pour assurer la liquidité du marché et récompenser la communauté 20 % à la fin de l'ICO > 6 mois de blocage > 4,44 % tous les mois
marketing, airdrop et bounty	4 %	4 mois	12 mois	10 % à la fin de l'ICO > 4 mois de blocage > 7 % tous les mois
vente privée	1 %	4 mois	12 mois	10 % à la fin de l'ICO > 4 mois de blocage > 7,5 % tous les mois
associés	9 %	6 mois	18 mois	5 % à la fin de l'ICO > 6 mois de blocage > 7 % tous les mois
équipe & conseillers	7 %	6 mois	18 mois	5 % à la fin de l'ICO > 6 mois de blocage > 7 % tous les mois
seed supporters	7 %	6 mois	18 mois	5 % à la fin de l'ICO > 6 mois de blocage > 7 % tous les mois
Vente ICO = 50 % de l'offre totale de jetons				

Le calendrier de libération ci-dessus sera applicable à tous les Acquéreurs au prorata de la quantité de Jetons ATR achetés lors de la Vente de jetons.

À titre d'exemple uniquement, si un Acquéreur a acheté 100 Jetons ATR au cours de la Période du premier round de vente de jetons, 15 Jetons ATR seront libérés après la clôture de la Période du troisième round de vente de jetons. Puis, 2 mois après la clôture de la Période du troisième round de vente de jetons (« cliff »), 15 Jetons ATR seront libérés chaque mois jusqu'à la libération complète des Jetons ATR achetés par ledit Acquéreur.

Le Vendeur se réserve le droit, à son entière discrétion, de prolonger le délai de libération des Jetons ATR en cas de problèmes techniques, de cybersécurité ou d'autres problèmes pertinents dont il estime raisonnablement qu'ils peuvent affecter le délai de remise.

**6.14.** Pour éviter toute ambiguïté, toute prolongation du délai de libération des Jetons ATR ne saurait affecter l'obligation du Vendeur de remettre à l'Acquéreur les Jetons ATR achetés.

**6.15.** Les Jetons ATR ne sont en aucun cas remboursables et le Vendeur n'émet aucune garantie ni aucune déclaration quant à la valeur future des Jetons ATR.

## 7. PORTEFEUILLE

**7.1.** Le Vendeur remettra les Jetons ATR à l'Acquéreur dans le portefeuille ATR de son compte utilisateur.

**7.2.** L'Acquéreur doit protéger le portefeuille et ses protocoles de sécurité et ne pas les partager avec d'autres personnes.

## 8. POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT (AML)

**8.1.** Le blanchiment d'argent est le processus par lequel les produits du crime ou du terrorisme sont modifiés pour donner l'apparence que lesdits fonds proviennent de sources légitimes.

**8.2.** Les activités de blanchiment d'argent peuvent prendre de nombreuses formes, allant d'un acte simple unique à des systèmes multiples, sophistiqués et complexes. Les sommes qui passent d'une personne à une autre ou d'une société à une autre font l'objet de manipulations multiples et transitent par de multiples propriétaires afin d'en dissimuler la source.

**8.3.** La troisième directive européenne 2005/60/CE, la directive de mise en œuvre 2006/70/CE, la quatrième directive (UE) 2015/849 et la cinquième directive (UE) 2016/0208 imposent des obligations légales à toutes les entreprises en matière de blanchiment d'argent.

**8.5.** Cela ne représente qu'une partie très limitée de la politique interne complète de l'entreprise en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

## **9. VÉRIFICATION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT**

**9.1.** Le Générateur de jetons et l'Administrateur :

- exigeront la vérification de l'identité de l'Acquéreur par l'intermédiaire de nos prestataires de services d'identification et de vérification en matière de lutte contre le blanchiment d'argent tiers ;
- exigeront, dans certains cas (y compris, notamment mais non exclusivement, en cas de transactions importantes, de transactions à haut risque ou d'incohérences par rapport à nos registres), des informations supplémentaires (y compris, notamment mais non exclusivement, la preuve de l'origine des fonds).

Si les preuves de vérification fournies ne sont pas conformes aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le Générateur de jetons ou l'Administrateur n'autorisera pas la participation à la Vente de jetons et restituera à la source initiale les fonds éventuellement perçus, déduction faite des frais d'administration visés à la Clause 5.5 ci-dessus, sans intérêts, aux frais de l'Acquéreur.

L'Acquéreur reconnaît libérer le Générateur de jetons et l'Administrateur de l'ensemble des réclamations portant sur les pertes qu'il est susceptible de subir en raison de ladite action, et renonce par les présentes auxdites réclamations.

L'Acquéreur déclare par les présentes qu'il indemniserà le Générateur de jetons et/ou l'Administrateur, de toutes les pertes que l'un ou l'autre est susceptible de subir du fait ou dans le cadre de la non-réalisation de l'achat des Jetons ATR.

**9.2.** L'Acquéreur reconnaît être conscient des exigences de signalement en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et que tout signalement ne sera pas traité ou considéré comme

une atteinte à la vie privée mais comme une obligation légale de la part du Générateur de jetons ou de l'Administrateur.

**9.3.** L'Acquéreur confirme ne pas constituer une Personne non autorisée (cf. Clause 11).

**9.4.** Dans le cas où l'Acquéreur aurait des Bénéficiaires effectifs, il confirme avoir fait preuve de toute la diligence raisonnable et que le Bénéficiaire effectif ne constitue pas une Personne non autorisée.

**9.5.** Le Vendeur est susceptible d'initier à l'avenir un processus d'enregistrement en tant que PSAN (Prestataire de services sur actifs numériques) en France. Par conséquent, dans le cas où le Générateur de jetons et/ou l'Administrateur soupçonneraient ou auraient des motifs raisonnables de soupçonner, sur la base d'informations obtenues dans le cadre de l'exercice de ses activités, l'Acquéreur ou toute autre personne d'avoir pris ou de prendre part à des activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, le Générateur de jetons et/ou l'Administrateur auront l'obligation de le signaler à l'autorité compétente, et de communiquer notamment les détails de la suspicion ainsi que le nom et les coordonnées de l'Acquéreur.

## **10. PROTECTION DES DONNÉES**

**10.1** Vous nous reconnaissez le droit de traiter des données à caractère personnel vous concernant (si vous êtes une personne physique), ainsi que toutes données à caractère personnel que vous nous avez fournies ou que vous nous fournirez à l'avenir concernant vos employés et autres personnes physiques associées ou autres, dans le cadre des présentes Conditions générales ou des Services. En conséquence, vous déclarez et garantissez :

- que les données à caractère personnel relatives à des personnes physiques autres que vous-même nous ont été ou nous seront communiquées par vous conformément à l'ensemble des lois applicables en matière de protection des données et de confidentialité des données, et qu'elles sont exactes, à jour et pertinentes au moment de leur communication ;
- qu'avant de nous fournir lesdites données à caractère personnel, vous avez lu et compris notre Politique de confidentialité et que, dans le cas de données à caractère personnel relatives à une personne physique autre que vous-même, vous avez (ou aurez au moment de la communication) fourni une copie de ladite Politique de confidentialité (telle que modifiée à tout moment) à ladite personne physique ; et
- que, si nous vous donnons à tout moment accès à une version de remplacement de la Politique de confidentialité, vous lirez sans délai ledit avis et en fournirez une copie à toute personne physique dont vous nous avez fourni les données à caractère personnel.

**10.2** Veuillez consulter notre Politique de confidentialité pour plus d'informations concernant la protection de vos données à caractère personnel (<https://artrade.app/pdc-fr.pdf>).

## **11. PERSONNES NON AUTORISÉES**

**11.1.** Les personnes originaires des pays suivants ne seront pas autorisées à acheter des Jetons ATR pendant la Vente de jetons : Afghanistan, Albanie, Angola, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bahamas, Barbade, Birmanie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Îles Caïmans, Cambodge, Cameroun, Crimée (Ukraine), Tchad, Chine, Congo, Congo (République démocratique du Congo), Cuba, Éthiopie, Érythrée, Fidji, Palaos, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Iran, Irak, Jamaïque, Jordanie, République démocratique populaire lao, Liberia, Libye, Madagascar, Mali, Mozambique, Nicaragua, Ouganda, Nigeria, Corée du Nord, Pakistan, Panama, Porto Rico, Samoa américaines, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Soudan, Syrie, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Ouganda, États-Unis, Ouzbékistan, Vanuatu, Venezuela, Îles Vierges Britanniques, États-Unis, Yémen, Zimbabwe.

**11.2.** Le Générateur de jetons et/ou l'Administrateur procéderont à la vérification de la nationalité et d'autres éléments d'identification (cf. Clauses 6.3 et 9.1).

**11.3.** Les personnes âgées de moins de 18 ans ne seront pas autorisées à acheter de Jetons ATR pendant la Période de vente de jetons.

**11.4.** Les personnes politiquement exposées (PEP) ne seront pas autorisées à acheter des Jetons ATR pendant la Période de vente de jetons.

## **12. ACCEPTATION DES RISQUES**

**12.1.** Vous déclarez et garantissez comprendre parfaitement et avoir une expérience significative des cryptomonnaies, des actifs numériques ainsi que des systèmes et mécanismes de fonctionnement des blockchain, et comprendre parfaitement les risques associés au commerce des cryptomonnaies et des actifs numériques ainsi que les mécanismes liés à l'utilisation desdit(e)s cryptomonnaies et actifs numériques (y compris concernant leur stockage et leur échange).

**12.2.** Vous reconnaissez que le marché des crypto-actifs est extrêmement volatil et évolue rapidement en termes de liquidité, de profondeur de marché et de dynamique commerciale.

**12.3.** Vous déclarez et garantissez ne pas Vous engager dans des transactions dépassant Vos capacités financières. En outre, les cryptomonnaies et les actifs numériques ne conviennent pas aux personnes ne disposant pas des connaissances et/ou de l'expérience nécessaires. Vous déclarez et garantissez par ailleurs être conscient des risques liés aux cryptomonnaies et aux actifs numériques, et en être seul responsable.

**12.4.** L'Acquéreur reconnaît qu'il existe des risques liés à l'achat de Jetons ATR, à la possession de Jetons ATR et à l'utilisation de Jetons ATR pour la fourniture ou la réception de Services du Vendeur et de ses sociétés affiliées. En achetant des Jetons ATR, l'Acquéreur reconnaît et assume expressément lesdits risques.

**12.5.** L'Acquéreur reconnaît comprendre qu'il peut perdre tout ou partie de sa contribution dans ladite Vente de jetons.

**12.6.** Sans préjudice des Clauses 6.8 et 6.9, l'Acquéreur reconnaît ne pas avoir le droit d'obtenir le remboursement de sa contribution, ni d'annuler d'une quelconque autre façon son achat des Jetons ATR obtenus par le biais de ladite Vente de jetons, une fois ledit achat réalisé, du fait des incertitudes quant à la valeur à attribuer aux Jetons ATR une fois achetés et/ou des fluctuations inhérentes à la valeur des crypto-actifs en général.

**12.7.** L'Acquéreur reconnaît avoir une compréhension et une connaissance suffisantes des aspects techniques et commerciaux (y compris ceux développés par le Vendeur, les systèmes de stockage de cryptomonnaies, tels que les portefeuilles) pour comprendre ladite Vente de jetons et apprécier les risques et les conséquences de l'achat de Jetons ATR.

**12.8.** L'Acquéreur reconnaît être conscient que les cryptomonnaies et les actifs numériques opèrent dans un réseau sans intermédiaires et ne bénéficient d'aucun cours légal, contrairement aux monnaies émises par les banques centrales. Leur valeur n'est pas garantie et dépend de marchés non réglementés. Par conséquent, Vous reconnaissez que, dans le cas où la plateforme et les Services ne seraient finalement pas développés ou ne pourraient fonctionner correctement, les Jetons ATR ne seront pas remboursés, cela constituant un risque important que Vous acceptez. En outre, il n'existe aucune garantie de liquidité concernant les Jetons ATR ainsi que l'existence d'un marché secondaire. Par conséquent, l'Acquéreur peut ne pas être en mesure de vendre ses Jetons ATR facilement ou à des prix qui lui procureraient une plus-value comparable à des investissements similaires bénéficiant d'un marché secondaire développé.

### **13. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET ENGAGEMENTS**

Vous reconnaissez par les présentes qu'en achetant le(s) Jeton(s) ATR, vous garantissez et déclarez que ce qui suit est vrai :

**13.1** Vous ne constituez pas une Personne non autorisée. Dès lors que vous achetez le(s) Jeton(s) ATR, nous considérons que ledit achat vaut engagement de votre part à ne pas être une Personne non autorisée.

**13.2** Vous n'avez reçu aucun conseil de la part du Vendeur ou de tout employé ou agent du Vendeur concernant l'achat du ou des Jetons ATR.

**13.3** Vous êtes légalement autorisé à acheter et à détenir le(s) Jeton(s) ATR au sein de votre juridiction.

**13.4** Vous avez l'âge légal pour acheter et détenir le(s) Jeton(s) ATR et n'avez connaissance d'aucune raison légale vous en empêchant au sein de votre juridiction ou de la présente juridiction.

**13.5** Vous êtes sain d'esprit et disposez de la capacité et de l'autorité nécessaires pour comprendre et accepter les présentes Conditions générales et pour remplir et exécuter les obligations énoncées aux présentes.

**13.6** Vous fournirez tous les documents AML et KYC exigés, tels que visés dans les présentes Conditions générales, ainsi que tous autres documents susceptibles d'être raisonnablement exigés par le Vendeur ou l'Administrateur à tout moment pour satisfaire à toute obligation légale, réglementaire ou autre.

**13.7** Les fonds que vous fournissez, qu'il s'agisse de monnaie fiat ou de crypto-actifs, ne proviennent pas ni ne sont liés à une activité illégale, y compris, notamment mais non exclusivement, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, et vous vous engagez par ailleurs à ne pas utiliser les Jetons ATR, le Site web, le compte, la Technologie ou la Plateforme à des fins illégales, y compris, notamment mais non exclusivement, l'envoi ou le stockage de tout contenu illicite, ou à des fins frauduleuses. Le Vendeur se réserve le droit de mettre fin à votre utilisation des Jetons ATR, du Site web, du compte, de la Technologie ou de la Plateforme dans le cas où vous les utiliseriez ou tenteriez de les utiliser à des fins illégales, y compris, notamment mais non exclusivement, l'envoi ou le stockage de tout contenu illicite, ou à des fins frauduleuses.

**13.8** Vous nous informerez de tout changement concernant les informations que vous nous fournissez.

**13.9** Vous utiliserez le Site web, le compte, la Technologie et la Plateforme Artrade pour votre propre usage personnel exclusivement et ne les revendrez pas à un tiers.

**13.10** Vous n'autoriserez pas des tiers à utiliser votre compte.

**13.11** Vous ne céderez pas ni ne transférerez d'une quelconque autre façon votre compte à une autre personne ou entité juridique et Vous n'utiliserez aucun compte soumis aux droits d'une personne autre que vous sans autorisation appropriée.

**13.12** Vous n'utiliserez pas le Site web, le compte, le(s) Jeton(s) ATR, la Technologie ou la Plateforme Artrade pour causer des nuisances, des désagréments ou des troubles.

**13.13** Vous ne porterez pas atteinte au bon fonctionnement de l'Activité du Vendeur.

**13.14** Vous ne tenterez pas de nuire à l'Activité du Vendeur ou aux Jetons ATR, de quelque façon que ce soit.

**13.15** Vous protégerez et garderez confidentiel le mot de passe de votre compte ou tout autre identifiant que nous vous fournissons permettant d'accéder au compte ou aux Jetons ATR. Vous utiliserez exclusivement un point d'accès ou autre compte de données que vous êtes autorisé à utiliser.

**13.16** Vous notez par les présentes que vous êtes seul responsable de vos propres obligations fiscales, le cas échéant, concernant le(s) Jeton(s) ATR, susceptibles de vous affecter, y compris, notamment mais non exclusivement, les retenues à la source, l'impôt sur le revenu, la TVA, l'impôt sur les plus-values ou d'autres taxes applicables.

**13.17** Vous notez par les présentes que vous êtes seul responsable de l'acquisition, de l'appréciation ou de la dépréciation de la valeur du ou des Jetons ATR.

**13.18** Vous détiendrez un système de stockage ou un portefeuille en ligne ou hors ligne adéquat pour recevoir le(s) jeton(s) ATR.

## **14. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

**14.1.** Dans la mesure où la loi et les dispositions réglementaires auxquelles Nous sommes soumis le permettent, Vous reconnaissez que l'intégralité du risque découlant de Votre participation et de l'achat des Jetons ATR Vous incombe entièrement et reste à Votre charge à tout moment, avant, pendant et après l'éventuelle la survenance dudit risque.

**14.2.** Ni Nous, ni aucune autre partie impliquée dans la création, la production ou la remise des Jetons ATR ne serons responsables, de quelque façon que ce soit, des pertes ou dommages accessoires, spéciaux, exemplaires, légaux ou consécutifs, y compris, notamment mais non exclusivement, tout(e) perte de bénéfice, perte de données (à l'exclusion des données à caractère personnel, pour lesquelles des politiques spécifiques sont indiquées dans notre politique de confidentialité), perte de goodwill, interruption de service, dommage informatique ou défaillance de système, ou coût des produits ou services de substitution, ou des autres préjudices personnels, y compris tout(e) dommage corporel ou psychologique découlant de ou en lien avec lesdits Jetons ATR, qu'ils soient ou non fondés sur une garantie, un contrat, un délit, y compris la négligence, la responsabilité du fait des produits ou tout autre motif, que Nous ayons ou non été informés de la possibilité desdits dommages, et ce, malgré l'échec de tout recours énoncé et contenu dans les présentes Conditions générales.

**14.3.** Notre responsabilité globale à l'égard de tout cas ou événement découlant de ou en lien avec les présentes Conditions générales sera limitée au montant que Vous avez payé pour acheter les Jetons ATR lors de la Vente de jetons, et ne dépassera en aucun cas ledit montant. Les limitations des dommages-intérêts énoncées dans la présente Clause constituent un élément fondamental de l'Accord entre Vous et Nous.

**14.4.** L'Acquéreur doit en permanence protéger tout mot de passe, accès au compte ou tout autre type de code secret ou phrase de récupération.

**14.5.** L'Acquéreur ne doit partager son mot de passe, son numéro de compte et ses codes secrets avec quiconque.

**14.6.** Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable de tout(e) perte ou tout dommage subi par l'Acquéreur en raison d'une atteinte à la sécurité de son mot de passe, de son numéro de compte et de ses codes secrets.

**14.7.** Si l'Acquéreur soupçonne ou a connaissance d'une atteinte à la sécurité de son mot de passe, de son numéro de compte ou de ses codes secrets, il doit le signaler immédiatement au Vendeur.

## **15. MODIFICATION DU PRÉSENT ACCORD**

**15.1.** Les présentes Conditions générales peuvent être révisées ou mises à jour à tout moment. Par conséquent, vous devrez consulter les Conditions générales pour en connaître les mises à jour. Vous pouvez déterminer la date de la dernière révision des Conditions générales en vous référant à la mention « Dernière révision » en haut du présent document.

**15.2.** Chaque fois que vous accédez à notre Site web ou que vous achetez des Jetons ATR, Vous signifiez Votre acceptation des Conditions générales alors en vigueur.

**15.3.** Les modifications apportées aux présentes Conditions générales prennent effet dès leur publication et s'appliquent uniquement à votre utilisation de notre Site web et aux Conditions générales relatives à l'achat de Jetons ATR, ou aux informations collectées auprès de vous à partir de la date de la Dernière révision, sous réserve d'autres communications avec vous.

**15.4.** Nous pouvons apporter des modifications au Site web ou aux Conditions générales relatives à la Vente de jetons à tout moment.

**15.5.** Vous comprenez et acceptez que Nous puissions interrompre ou restreindre Votre utilisation de notre Site web ou de l'application mobile associée à tout moment, pour quelque motif que ce soit ou sans motif, avec ou sans préavis et sans vous en référer, et ce sans aucun droit de recours.

**15.6.** Il est de Votre responsabilité de Nous aider à nous assurer que Vos données à caractère personnel détenues sur ledit Site sont toujours à jour.

## **16. INDEMNISATION**

Vous acceptez de nous libérer, de nous indemniser et de nous tenir à l'écart, Nous et Nos prestataires, sous-traitants, sociétés affiliées, filiales et agents, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents, de tout(e) réclamation, responsabilité, dommage, perte et dépense, y compris, notamment mais non exclusivement, tous frais juridiques et comptables raisonnables, découlant de ou en lien, de quelque façon que ce soit, avec Votre manquement à l'une quelconque des présentes Conditions générales.

## **17. CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ**

**17.1.** Si vous choisissez d'acheter des Jetons ATR, vous agissez à vos propres risques et, dans la mesure où le droit applicable le permet, sous réserve des conditions contenues dans la présente clause.



**17.2.** Vous reconnaissez que nous n'avons aucune obligation de procéder à des vérifications non requises par le droit applicable, y compris, notamment mais non exclusivement, des vérifications d'antécédents, à l'égard de tout Acquéreur.

**17.3.** Nous ne procéderons qu'aux vérifications requises par la loi ou raisonnablement nécessaires, selon nous, pour proposer les Jetons ATR dans le cadre de la Vente de jetons.

**17.4.** Vous reconnaissez par les présentes que les Jetons ATR et la Vente de jetons ainsi que le Site web ou l'application mobile associée sont mis à disposition « en l'état » et « selon disponibilité », sans aucune garantie de quelque nature que ce soit, et que, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, nous n'émettons aucune garantie et n'assumerons aucune responsabilité quant à l'exactitude, la disponibilité, la fiabilité, la sécurité, l'adéquation à un usage particulier ou la performance de ces derniers.

**17.5** Nous ne garantissons pas que la Vente de jetons, y compris, notamment mais non exclusivement, les informations fournies par le biais de communications, répondra à Vos exigences ou sera disponible ou mise à disposition de façon ininterrompue, sécurisée ou sans erreur.

**17.6.** Nous n'émettons aucune garantie quant à la qualité, la véracité, l'exhaustivité ou la fiabilité des contenus obtenus par le biais du Site web.

**17.7.** Aucun(e) conseil ou information, oral ou écrit, obtenu de Notre part ou depuis Notre site web ne produira une quelconque garantie, expresse ou autre, aux présentes.

**17.8.** Nous déclinons toute responsabilité en cas d'interruption, de retard ou d'erreur d'utilisation et ne sommes pas responsables de toute perte, qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive.

**17.9.** Le Vendeur ne garantit pas que les éléments téléchargés sur Internet à partir dudit Site web sont exempts de virus. Vous êtes expressément responsable de la mise en œuvre des procédures, de la protection antivirus et des logiciels appropriés pour vous protéger et protéger vos données. À cet égard, le Vendeur n'est pas responsable des dommages causés à vos équipements du fait de l'utilisation du Site web ou par des contenus publiés sur ou liés à tout Site web. Vous devez également savoir que les services de SMS et de courrier électronique sont vulnérables aux attaques par usurpation d'identité et par hameçonnage et vous devez faire preuve de prudence dans l'examen des messages censés provenir de nous. Votre utilisation est entièrement à vos propres risques.

**17.10.** Le Vendeur décline toute responsabilité quant au succès ou non des Jetons ATR et Vous reconnaissez par les présentes que le Jeton ATR est en phase de développement et que par conséquent le Vendeur ne peut fournir aucune garantie quelle qu'elle soit quant au succès ou non du Jeton. Le Jeton ATR peut n'avoir aucune valeur et vous, en tant qu'Acheteur, pouvez perdre toutes les sommes versées. L'Acheteur accepte, comprend et assume tous les risques liés au prix d'achat.

**17.11.** Le Site web peut contenir des liens vers des sites web, des annonceurs, des services, des offres spéciales ou d'autres événements ou activités tiers, non détenus ou contrôlés par nous. Nous n'approuvons pas et n'assumons pas la responsabilité des dit(e)s sites, informations, contenus, produits ou services tiers. Si vous accédez à un site web tiers à partir du Site web, cela est à vos propres risques, et vous comprenez que les présentes Conditions ne s'appliquent pas à votre utilisation desdits sites. Vous nous dégagez expressément de toute responsabilité découlant de votre utilisation de tout site web, service ou contenu tiers. En outre, vos rapports avec les annonceurs présents sur le Site web ou votre participation à leurs promotions, y compris le paiement et la livraison de marchandises, ainsi que toutes les autres conditions (telles que les garanties), sont uniquement entre vous et lesdits annonceurs. Vous reconnaissez que nous ne sommes pas responsables de tout(e) perte ou dommage de quelque nature que ce soit relatif à vos rapports avec lesdits annonceurs.

**17.12.** Nous ferons tout ce qui est raisonnablement possible pour garantir le traitement en temps utile des demandes de débits et de crédits électroniques sur les comptes bancaires et les cartes de crédit, mais nous n'émettons aucune déclaration ou garantie quant au temps nécessaire pour réaliser le traitement, qui dépend de nombreux facteurs échappant à notre contrôle.

**17.13.** Le statut réglementaire des Jetons ATR reste flou ou non établi dans de nombreuses juridictions. En effet, certaines juridictions pouvant appliquer une législation affectant les Jetons ATR, le Vendeur décline toute responsabilité concernant les mesures réglementaires susceptibles d'être prises ou de l'affecter à l'avenir. En outre, le Vendeur pourra cesser ses activités dans toute juridiction qui prendrait des mesures réglementaires, modifierait les lois de façon défavorable ou rendrait les échanges commercialement non souhaitables dans ladite juridiction.

**17.14.** L'Acquéreur reconnaît que l'achat de Jetons ATR ne lui confère aucun droit sous forme de participation au capital ou de créance à l'égard du Vendeur et/ou de ses sociétés affiliées. Les droits de l'Acquéreur se limitent strictement à ceux énoncés dans les présentes Conditions générales.

**17.15.** L'Acquéreur reconnaît qu'en achetant lesdits Jetons ATR, il se trouve soumis et lié par les présentes Conditions générales, telles que modifiées à tout moment.

**17.16.** L'Acquéreur reconnaît que, dans la mesure où le droit applicable le permet, rien dans les présentes Conditions générales n'établit ou ne garantit une quelconque forme de réalisation des Jetons ATR achetés. Ils sont strictement destinés à l'usage décrit dans les présentes Conditions générales.

**17.17.** L'Acquéreur reconnaît pouvoir accéder au Site web en utilisant des moyens autorisés uniquement. Le Vendeur n'est pas responsable si vous ne disposez pas d'un appareil mobile, d'un ordinateur, d'un système d'exploitation, d'un navigateur ou de tout autre logiciel ou matériel compatible avec la Technologie. Le Vendeur se réserve le droit de mettre fin à votre utilisation de la Technologie si vous utilisez ou tentez d'utiliser un appareil incompatible ou non autorisé.

**17.18.** Vous devez nous informer immédiatement de toute utilisation non autorisée connue ou suspectée de votre compte ou de toute atteinte à la sécurité connue ou suspectée, y compris, notamment mais non exclusivement, tout(e) perte, vol ou divulgation non autorisée de votre mot de passe. **VOUS ÊTES RESPONSABLE DE TOUTE ACTIVITÉ SUR VOTRE COMPTE.** Toute activité frauduleuse, trompeuse, abusive ou illégale peut constituer un motif de résiliation de votre compte, à notre entière discrétion, et nous pouvons vous signaler auprès des organismes chargés de faire respecter la loi au sein de la présente juridiction ou de toute autre juridiction appropriée.

Les clauses de non-responsabilité ainsi que les termes et conditions des pages en question sont à caractère général et peuvent être complétés par tou(te)s politiques, procédures, clauses de non-responsabilité, directives, règles, termes ou conditions supplémentaires à caractère particulier communiqués par le Vendeur, y compris via un processus d'enregistrement ou d'abonnement, ou par d'autres moyens. En cas de conflit entre les Conditions générales d'utilisation et les politiques, procédures, clauses de non-responsabilité, directives, règles, termes ou conditions supplémentaires à caractère particulier, les politiques, procédures, clauses de non-responsabilité, directives, règles, termes ou conditions supplémentaires à caractère particulier prévaudront.

## **18. DISPOSITIONS**

**18.1.** Toute référence à une loi, un décret, une ordonnance ou un règlement, ou tout autre instrument similaire dans le présent Accord doit être interprété comme une référence ou un instrument tel qu'alors en vigueur, compte tenu de toute modification, extension, application, consolidation ou remise en vigueur, et comprend toutes les législations subordonnées alors en vigueur.

**18.2.** Dans le cas où une ou plusieurs des présentes Conditions générales, ou une partie de celles-ci, seraient ou deviendraient invalides, illégales ou inapplicables à quelque égard que ce soit, elles seront, dans la mesure de ladite invalidité, illégalité ou inapplicabilité, réputées supprimées et toutes les autres conditions resteront en vigueur.

**18.3.** Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord (y compris toute autre stipulation mentionnée dans le présent Accord) et remplace tous les accords antérieurs.

## **19. CONDITIONS GÉNÉRALES**

**19.1.** À moins que vous ne nous indiquiez le contraire ou que la loi n'en dispose autrement, vous acceptez de recevoir toutes les communications de notre part par courriel électronique ou par la publication d'avis sur votre compte. Vous reconnaissez être en mesure d'imprimer les communications pour vos archives. Vous reconnaissez que toutes les communications que nous vous envoyons par voie électronique satisfont à toute exigence légale selon laquelle une communication doit être effectuée par écrit. Vous pouvez choisir de recevoir les avis juridiques au format papier par courrier postal si vous nous indiquez ne pas vouloir que les avis juridiques soient envoyés par voie électronique. Si vous choisissez le format papier, les

avis juridiques vous seront envoyés au format papier par courrier postal ou de toute autre façon autorisée ou requise par la loi. Toutes les autres communications qui ne sont pas tenues par la loi d'être au format papier seront envoyées par voie électronique. Pour nous indiquer que vous ne souhaitez pas que les avis juridiques soient envoyés par voie électronique, et pour tout autre avis prévu au présent Accord, envoyez l'avis par écrit et par courrier certifié et recommandé à [dpo@artrade.app](mailto:dpo@artrade.app).

Nonobstant ce qui précède, tout avis doit être effectué par écrit et adressé à l'autre Partie à son siège social ou à son lieu d'établissement ou d'activité principal ou à toute autre adresse notifiée à cette fin particulière. Un avis est réputé avoir été reçu :

- en cas d'envoi par courrier prépayé de première classe, 3 (trois) jours (hors jours non ouvrables) après l'envoi, sans compter le jour de l'envoi ;
- en cas de remise en main propre, à sa remise à une personne responsable qui en accuse réception par sa signature ; ou
- en cas d'envoi par courrier électronique, à réception d'un accusé de réception exprès et non automatique de la part du destinataire.

**19.2.** L'adresse électronique que vous fournissez lors du processus d'enregistrement sera l'adresse électronique que nous utiliserons pour toutes les communications relatives aux Jetons ATR qui vous seront adressées. Nous pouvons également vous envoyer des messages directement via votre compte. Il est de votre responsabilité de consulter lesdits messages et d'y répondre de façon appropriée. Vous déclarez et garantisiez que les informations que vous saisissez sont correctes et ne s'appliquent qu'à vous, et que vous maintiendrez à jour votre adresse électronique et les autres informations vous concernant dans votre compte.

**19.3.** Toutes les communications et les données que nous collectons sont soumises à notre politique de confidentialité (<https://artrade.app/pdc-fr.pdf>).

**19.4.** Force majeure : Le Vendeur ne saurait être tenu responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Accord dans le cas où ledit retard ou manquement serait dû à un cas de Force majeure. Aux fins du présent Accord, la Force majeure est définie comme tout(e) acte, omission, cause ou circonstance échappant au contrôle raisonnable du Vendeur, y compris, notamment mais non exclusivement : catastrophes naturelles, guerre, urgence nationale, protestations ou rébellions, troubles civils, émeutes ou grèves et toute forme de conflit social (impliquant ou non les employés de l'une ou l'autre des parties), séisme, inondation, sécheresse, épidémie, incendie, explosion, acte de terrorisme ou tout autre acte ordonné par un gouvernement, un conseil ou un corps constitué.

**19.5.** Toute renonciation à un manquement au présent Accord par le Vendeur, ou à tout défaut, au titre d'une stipulation de l'Accord, de la part de l'Acquéreur ne sera valable que si elle est convenue par écrit. Tout autre manquement ou défaut ultérieur de l'Acquéreur, similaire ou non, n'affectera en aucun cas le présent Accord. De même, tout manquement ou retard, par l'une ou l'autre des Parties au présent Accord, à exiger la stricte exécution de

l'une quelconque des stipulations de l'Accord ne saurait être interprété comme une renonciation à l'un quelconque de ses droits, en vertu du présent Accord.

**19.6.** Les présentes Conditions générales contiennent l'ensemble des termes dont les Parties sont convenues concernant l'utilisation de la Plateforme Artrade, le Site web et l'achat de Jetons ATR et les Conditions générales remplacent tout(e) contenu, accord, déclaration ou engagement antérieur, écrit ou oral, entre les Parties ou établi par des tiers. L'Acheteur reconnaît ne pas avoir agi, ne pas s'être fondé ou ne pas avoir été incité à conclure l'achat de Jetons ATR sur la base d'une quelconque déclaration émise par ou au nom du Vendeur.

## **20. CESSION**

Le Vendeur se réserve le droit de céder ses droits et obligations en vertu des présentes Conditions générales à toute personne à tout moment sans vous en informer, et nous ne vous contacterons pas et ne demanderons pas votre approbation pour ladite cession.

## **21. DROIT ET COMPÉTENCE**

**21.1.** Les présentes Conditions générales seront régies et interprétées conformément au droit français.

**21.2.** Vous reconnaissez qu'en cas de réclamation ou de litige, ces derniers seront soumis à la compétence exclusive de la Cour d'appel de Paris.

**21.3.** L'Acquéreur est informé qu'il peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation. L'Acquéreur peut également contacter le service de règlement en ligne des litiges de la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

**21.4.** Les présentes Conditions générales peuvent être traduites par le Vendeur ou par des tiers dans d'autres langues. La version anglaise des présentes Conditions générales prévaudra en cas de divergence de traduction.

## **22. NOUS CONTACTER**

Pour toute question, envoyez un courrier électronique à l'adresse [support@artrade.app](mailto:support@artrade.app).